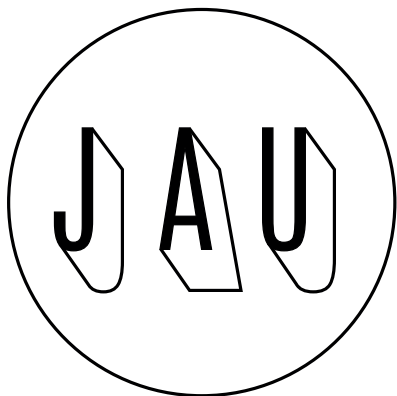


## Les Journées des Alternatives Urbaines



### Parties aux règles du jeu:

Les présentes règles du jeu font mention des parties ou des personnes suivantes:

Les Journées des Alternatives Urbaine, ci-après: «JAU»

La société de communication créative & stratégie Cakktus, ci après: «Cakktus»

La personne qui sera choisie (chaque année une différente) afin d'intervenir sur le logo et définir la ligne visuelle de l'identité des JAU pour une année, ci après: «l'intervenant»

### Règles du jeu

Ces règles du jeu font office de charte graphique pour le logo des JAU. Elles servent à la bonne utilisation du logo.

Ce logo est composé de deux étapes visuelles:

- 1) Une partie fixe
- 2) Une intervention artistique ou graphique

Le logo et son concept participatif ont été imaginés, en collaboration entre Cakktus et le comité des JAU, afin de retranscrire les valeurs et démarches des JAU: expérimenter des techniques pour se ré-approprié l'espace urbain, se renouveler sans cesse, faire participer et écouter les gens, contribuer à bouger les lignes ou encore partager et se reconnecter.

La partie fixe du logo crée par cakktus, joue le rôle des éléments existants dans l'espace urbain, avec lesquels nous devons concilier nos transformations.

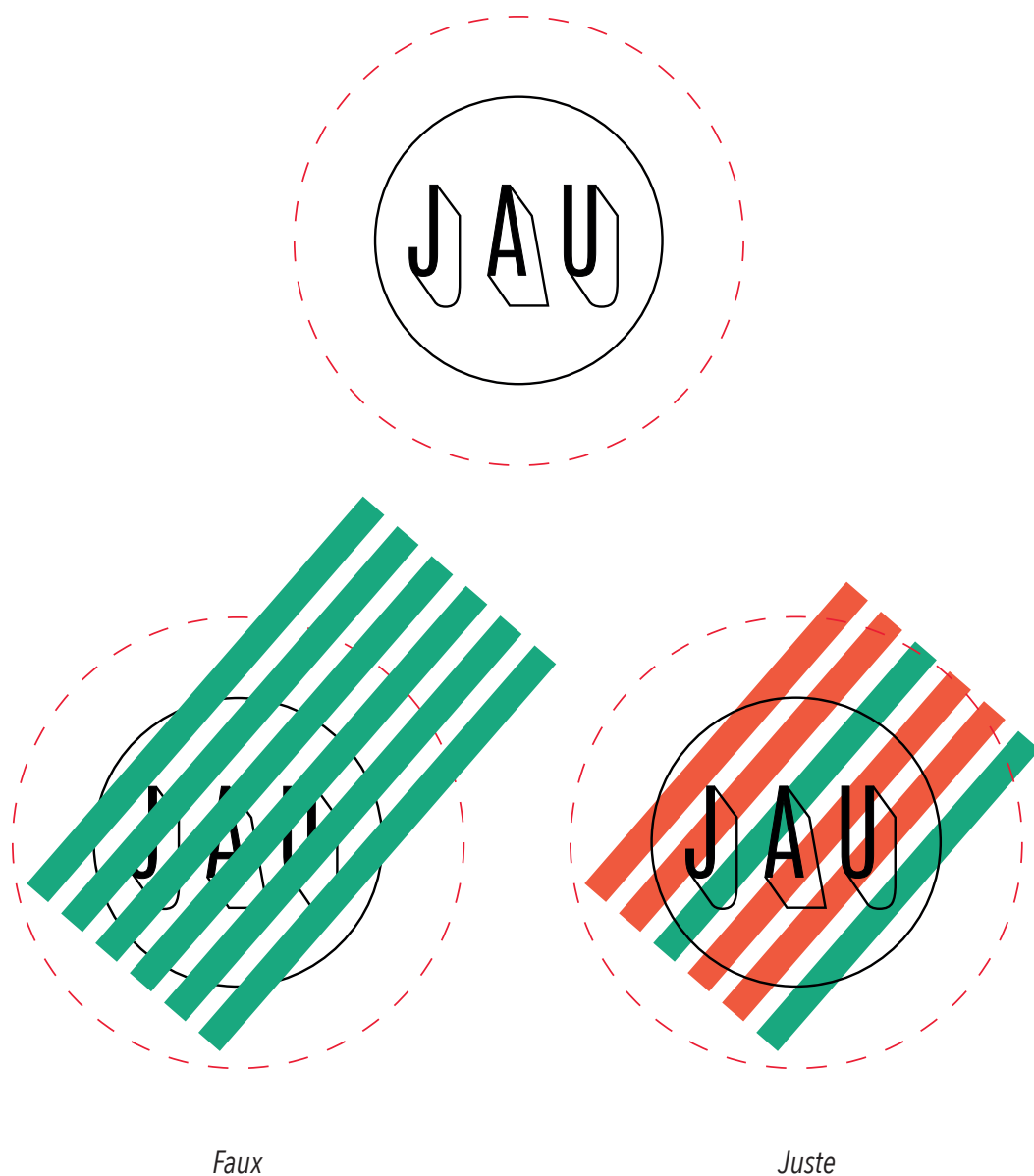
Elle est composée des initiales des Journées des Alternatives Urbaines (JAU). Elle est la partie statique de l'identité graphique d'année en année. Simple et brut, elle laisse place à l'intervention.

L'intervention joue le rôle de « l'alternatif » dans le processus de réappropriation de l'espace urbain. Elle sera renouvelée chaque année grâce au travail d'un graphiste, d'un artiste ou d'un citoyen imaginatif prêt à créer un univers visuel unique.

Comme dans l'espace public, l'intervention doit respecter certaines règles afin d'assurer une identité visuelle cohérente et déclinable sur les différents supports de communication des JAU.

## Les règles sont les suivantes:

- La partie fixe doit toujours pouvoir être lisible et ne peut en aucun cas être coupée ou effacée, même par endroit.
- Pour que le logo reste utilisable sur les supports de communication officiels (entête de lettre par exemple), les traitillés rouges ci-dessous servent de zone d'intervention indicative. Néanmoins, ils ne représentent pas une limite stricte qu'il est interdit de franchir. (voir exemples)
- L'intervention doit contenir la couleur rouge comme teinte dominante ou au moins contenir la couleur rouge: elle est la couleur la plus utilisée dans les aménagements des JAU.



Outre ces trois règles, l'intervention est libre tant sur les techniques que sur le style.

## Propriétés des travaux réalisés et droits d'auteur

L'intervention est la propriété des JAU.

L'intervenant sera toujours cité comme créateur de l'identité visuelle de l'année pour laquelle il a travaillé.

Les JAU se réserve le droit d'utiliser le travail de l'intervenant en le reproduisant, en s'en inspirant ou en l'amplifiant pour développer les visuels des supports de communication (réseaux sociaux, site web, affiches, flyers, programmes, etc) en collaboration et avec l'expertise de Cakktus.

Les JAU se réserve le droit d'utiliser chaque année les visuels de l'intervenant comme publicité ou comme exemple sur chacun de ses supports de communication print ou digitaux.

Les Journées des Alternatives Urbaines s'engage:

- À utiliser le travail de l'intervenant comme base de l'identité visuelle de l'année en question.
- À ne pas dénaturer le travail de l'intervenant et de l'utiliser avec respect
- À toujours mentionner le nom de l'intervenant quand ses visuels sont utilisés que se soit sur des supports de communication print ou digitaux.
- À faire preuve de bonne volonté si l'intervenant, pour des raisons jugées valables par les JAU, estime que l'identité visuelle développée sur les supports de communication ne peut pas être associée à son travail et de la modifier en prenant en compte les remarques de l'intervenant dans la mesure du possible (les contraintes de temps ou de coût seront prises en compte dans ces cas éventuels).

## Reconnaissance

L'intervenant qui aura vu son projet retenu recevra une rémunération symbolique de **CHF 150.00** et une **visibilité** tout au long de l'événement des JAU et durant la période de communication avant l'événement, pour l'année à laquelle il aura participé.

## Participation

Pour participer à la mise au concours de l'intervention visuelle sur le logo des JAU pour l'année 2017, merci de nous envoyer votre projet avant le **05.06.2017**.

Nous ferons parvenir aux participants en pièce jointe le logo en format jpg de haute qualité et en format vectoriel pour qu'ils puissent l'imprimer, coller, travailler, s'amuser!